

Montréal, le 13 janvier 2021

Par dépôt électronique

M^e André Turmel
Avocat
Fasken Martineau DuMoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
800 rue du Square Victoria, bureau 3500,
C.P. 242
Montréal (QC) H4Z 1E9

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande de révision de la décision D-2020-146 rendue dans le dossier R-3888-2014
Dossier Régie de l'énergie : R-4139-2020

Chers confrères,

Pour faire suite à notre correspondance du 15 décembre 2020, la Régie de l'énergie (la Régie) vous demande de bien vouloir lui transmettre le temps requis pour la présentation, en audience, de vos argumentations, y compris le temps d'une éventuelle réplique par la demanderesse en révision, afin de planifier l'audience à venir, par GoToMeeting, le **29 janvier 2021** dans le dossier mentionné en objet.

Vous nous obligeriez en nous transmettant ces informations en même temps que vos plans d'argumentation et vos autorités, soit **au plus tard le 22 janvier 2021 à 12 h.**

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml